

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 30 mars 2021****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 23/03/2021.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 23 délégués n° ordre 2021-004 Présents : 21 votants : 21
--

Étaient présents : 22 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante), Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE (suppléant), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (10 présents)

Albret Communauté : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h33 pour le vote de la DL 2021-007/DL 2021-008/DL 2021-009, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Dominique HANROT (suppléant), Didier SOUBIRON (12 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote : 0**Assistaient également à la séance :**

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques
Madame Karine DAL BALCON Responsable du service Finances
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN Responsable Ressources Humaines
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

N° Ordre 2021-004

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant qu'aux termes de l'article L2121-14 CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant que cet article est applicable au SMICTOM LGB, il est proposé de désigner le Vice-président en charge de la commission des Affaires Générales comme président de séance pour le vote du compte administratif.

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	4 937 444.00 €
	Réalisé :	745 342.89 €
	Restes à réaliser :	1 351 450.00 €
Recettes	Prévu :	4 937 444.00 €
	Réalisé :	2 826 491.38 €
	Restes à réaliser :	550 000 €
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 129 444.00 €
	Réalisé :	5 166 002.25 €
Recettes	Prévu :	6 129 444.00 €
	Réalisé :	6 228 452.41 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		2 081 148.49 €
Fonctionnement :		1 062 450.16 €
<u>Résultat global :</u>		<u>3 143 598.65 €</u>

M. Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB, après avoir assisté à la présentation de ces éléments, quitte la séance avant que l'assemblée procède au vote du compte administratif 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte Administratif 2020 et constate les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture investissement :2 081 148.49 €
- Résultat de clôture fonctionnement :1 062 450.16 €
- Résultat global :3 143 598.65 €

AR PREFECTURE

047-200020550-20210330-DL2021_004-BF

Regu le 09/04/2021

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage :

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI